

Mme FERDY Lyslaine chemin chemin de prise d eau 97170 Petit Bourg

Clichy, le 16 avril 2019

Objet : votre proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Mme Ferdy Lyslaine,

Suite à notre entretien téléphonique, nous avons le plaisir de vous adresser un devis personnalisé concernant notre (nos) assurance(s).

Ce courrier est accompagné des documents suivants :

- la proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil
- le(s) tableau(x) des garanties
- les conditions générales, valant la (les) notice(s) d'information
- le document d'information produit normalisé (Ipid)
- l'exercice du droit à renonciation contrat(s)

Nous vous invitons à lire attentivement ces documents, avant de nous retourner la proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil, dûment complétée et signée.

Pour tout renseignement complémentaire, le service Commercial reste à votre entière disposition.

Nous vous remercions de votre confiance.

Le service Commercial.





Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Présentation de votre courtier

Raison sociale : ACS ASSURANCE ON LINE Nom du démarcheur : MOUHIB ALEX

Adresse: 22 RUE de Dunkerque batiment - - - 11400 -

Email: -

Téléphone: 0986730412

Société immatriculée à l'Orias sous le numéro : 18001486

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par l'ORIAS : www.orias.fr

Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest, CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Présentation d'ECA Assurances

ECA-Assurances, est courtier en assurance. ECA-Assurances ne propose pas l'offre de différentes compagnies d'assurance ou mutuelles, mais commercialise des contrats créés et négociés spécifiquement auprès des compagnies spécialisées, porteuses de risques nommées aux conditions générales de votre contrat. La société ECA-Assurances ne détient aucun droit de vote, ni aucune action des compagnies d'assurance partenaires. Aucune de ces compagnies d'assurance ne détient une action de la société ECA-Assurances, ni au moins un droit de vote de la société ECA-Assurances.

ECA ASSURANCES assure la distribution de ses produits en direct ou par le biais de courtiers qui ne sont pas soumis à une obligation d'exclusivité, ils fondent leurs conseils sur une analyse impartiale et personnalisée.

ECA ASSURANCES n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, présente notamment des produits des organismes assureurs AREAS Dommages, MIP/MPGS, PREPAR IARD, EQUITE, SWISSLIFE, REMA ASSURANCES, FIDELIDADE, OPTEVEN, FILASSISTANCE, CFDP, MADP ASSURANCE, PREVOIR.

ECA ASSURANCES et, le cas échéant, les courtiers directs reçoivent leurs rémunérations au travers de commissions versées par l'organisme assureur correspondant au produit choisi par le client et incluses dans la prime d'assurance.

Lorsqu'ECA ASSURANCES commercialise les produits d'assurance via son réseau de courtiers, les courtiers distributeurs sont rémunérés sur la base d'une commission reversée par ECA ASSURANCES.

Votre contrat sera placé et géré par ECA-Assurances. 92-98, Boulevard Victor Hugo. BP 83. 92115 Clichy Cedex. SA au capital de 1 009 000 € R.C.S. NANTERRE B 402 430 276. Code APE 6622 Z. Société immatriculée à l'Orias sous le numéro ORIAS 07 002 344 en qualité de Courtier en assurance (appartenant à la catégorie "b" selon l'article L.521-2 du code des assurances) . La liste des fournisseurs est susceptible de vous être transmise sur simple demande.

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par l'ORIAS www.orias.fr. L'activité de courtier en assurance est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, CS 92459 75436 Paris Cedex 09, site internet : www.acpr.banque-france.fr.

En cas de difficulté dans l'application de votre contrat, vous avez la possibilité de consulter notre charte RÉCLAMATION, accessible sur notre site Internet ou sur demande, qui vous donnera la procédure de réclamation à suivre : http://www.eca-assurances.com/doc/ProcedureDeTraitementDesReclamations.pdf

Vous pouvez adresser votre réclamation écrite à ECA-Assurances, service réclamation BP 83, 92115 Clichy Cedex ou par email à reclamation@eca-assurances.com.

En cas de persistance de votre désaccord, vous pouvez saisir la cellule Supervision Réclamation à l'adresse suivante : Supervision Réclamation ECA Assurances – BP 83 – 92115 CLICHY cedex – superviseur-reclamation@eca-assurances.com. Ou vous pouvez saisir directement le Médiateur de l'assurance à l'adresse suivante : PLANÈTE COURTIER – Syndicat Français du Courtage d'Assurance 12 - 14 Rond Point CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, vous pouvez adresser une réclamation à l'assureur.





Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Si un différend éventuel persiste ou si la réponse apportée ne vous convient pas, vous pouvez également contacter l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, CS 92459 75436 Paris Cedex 09, - Site internet : www.acpr.banque-france.fr

En dernier recours, si le différend persiste, vous pourrez après épuisement des procédures internes, saisir le médiateur des assurances dont les coordonnées vous seront communiquées par l'assureur sur simple demande.

En cas de réclamation relative à un contrat souscrit sur notre site Internet, vous avez la possibilité d'utiliser la plate-forme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/consumers/odr/

Les informations et données personnelles renseignées par le client sont conservées durant la durée d'exécution du contrat. Conformément à la loi informatique et libertés (loi du 6 janvier 1978), vous pouvez demander communication, rectification et suppression de toute information vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à ECA-Assurances, Correspondant CNIL, BP 83, 92115 Clichy Cedex.

En cas de vente par téléphone, le client est informé que la conversation est susceptible de faire l'objet d'un enregistrement. Conformément aux articles L.521-2 du Code des Assurances et R. 223-6-I du Code de la Mutualité, la présente étude personnalisée a

pour objectif de définir de façon claire et exacte vos besoins et objectifs en matière d'assurance afin de vous proposer le contrat le plus adapté à votre situation.





Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Vos informations personnelles

☑ Mme □ M. Prénom : Lyslaine Nom : Ferdy Date de naissance : 20/01/1957

Adresse : chemin chemin de prise d eau

Code postal : 97170 Ville : Petit Bourg

E-mail: lysfer@wanadoo.fr Tél: 0590940360 Tél secondaire: 0590940360

Votre situation personnelle et celle de vos assurés

Générale

Revenu mensuel net de votre foyer : de 801 € à 1 500 €

Situation familiale : divorcé(e) Nombre d'enfant(s) à charge : 1

Santé

Loi Madelin : Non Bénéficiaire CMU : Non

Nombre de visites annuelles chez un généraliste : Plus de 6 fois Prise en charge des prestations de confort en cas d'hospitalisation : Oui Consultation de spécialiste pratiquant des dépassements d'honoraires : Oui

Port de lunettes ou lentilles : Oui

Soins dentaires prévus dans l'année : Oui

Date de début de garantie souhaitée complémentaire : 01/05/2019

Informations sur les assurés Complémentaire santé

Devis n°DSANC3252 CAP SANTE SENIOR

Adulte(s) à assurer :

	1er assuré adulte
Civilité	Mme
Nom	Ferdy
Nom de naissance	-
Prénom	Lyslaine
Né(e) le	20/01/1957
Régime Obligatoire	-
N° Sécurité sociale	
Code organisme	
Département de naissance	-
Commune de naissance	-
Pays de naissance	France
Nationalité	-





Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Vos besoins et exigences en termes de garanties

Au regard des informations que vous nous avez fournies et des besoins que vous avez exprimés ci-dessous ainsi que votre tranche de revenu (de 801 € à 1 500 €), nous vous recommandons la solution d'assurance suivante.

Complémentaire santé

BESOIN DE COUVERTURE	Souhaitée(s)	Recommandée(s)
Soins généraux	Fort	
Hospitalisation	Fort	
Optique	Fort	
Dentaire	Fort	
Formule recommandée		CAP 4





Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Votre choix de garantie

Suite à nos échanges, vous avez choisi la formule de garantie suivante :

FORMULE CHOISIE	Cotisation TTC mensuelle
Cap 3	94,99 €
TOTAL TTC mensuel	94,99 €





Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Informations sur vos cotisations

Les cotisations de votre contrat Complémentaire Santé CAP SANTE SENIOR

Formule choisie: Cap 3

Frais de dossier (payable uniquement à la souscription) : 30 €

Périodicité choisie : mensuelle

Mode de paiement 1ère cotisation : Prélèvement Mode de paiement cotisations suivantes : Prélèvement

	Mensuelle	Annuelle
Cotisation TTC (dont frais accessoires et taxes légales)	94,99 €	1139,88 €
Taxes et contributions	10,67 €	128,04 €
Frais accessoires	1,50 €	18,00 €

Frais accessoires	1,50 €	18,00 €

Votre souhait de bénéficier d'une prise d'effet immédiate de vos garanties : ☑ oui ☐ non

Α	le			Signature du clie	ent	
Je souhaite l'exé effet dès le 01/05	•	ensemble des garanties de	mon contrat (Complémentaire Santé	é Cap Santé Senior,	qui prendront
de la souscriptior	n, soit du jour de récep	ption des informations et co	onditions contra	ctuelles.		
à renonciation de	e ma demande d'adhé	ésion pendant un délai de d	quatorze (14) jo	ours. Ce délai comme	nce à courir, soit à c	ompter du jour
Je déclare être ir	nformé(e) qu'en vertu	des dispositions impérative	es de la loi, ra	opelées dans les page	es suivantes, je béné	ficie d'un droit





Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Conditions d'acceptation de notre offre

- La signature du présent devis réalisera entre nous un accord sur les termes du contrat d'assurance.
- Les conditions particulières de ce contrat vous sont adressées par document séparé. Vous n'aurez pas besoin de les signer à nouveau. Les termes du présent devis accepté seront reproduits à l'identique.
- Votre contrat prendra effet le lendemain de la réception de votre paiement sous réserve de l'encaissement effectif de votre première cotisation

Les informations de votre contrat complémentaire Santé

- Vous avez réglé votre première cotisation par prélèvement d'un montant de 124,99 € (frais de dossier inclus).
- Date d'effet : 01/05/2019
- Echéance anniversaire : 1er mai
- Durée du contrat : UN AN avec tacite reconduction annuelle
- Possibilité de résiliation moyennant un préavis de deux (2) mois avant la date d'échéance anniversaire du contrat.
- Outre les Conditions Particulières jointes, le contrat se compose des Conditions Générales Réf. et du Tableau de Garanties Réf.
 TABGAR-CAPSANTESENIOR-0918.





Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance. Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

En signant ce document :

- Je déclare que les informations et les réponses qui ont servi de base à l'établissement du présent document et à la tarification de la proposition sont exhaustives, exactes, loyales et sincères.
- Je déclare être informé que toute réticence, omission, fausse déclaration ou inexactitude dans la présente déclaration peut entraîner soit la nullité du contrat, soit la réduction du montant des indemnités et est soumise selon les cas, aux sanctions prévues aux articles L113-8 et L 113-9 du Code des Assurances.
- Je reconnais que ces informations sont suffisantes et que les conseils reçus ont revêtu un caractère personnalisé, adapté à ma situation ainsi qu'à l'assurance de mes risques.
- Je déclare avoir reçu le(s) document(s) d'information normalisé(s) portant sur le(s) produit(s) d'assurance CAP SANTE SENIOR, avant la conclusion du contrat.
- Je déclare être informé que toute modification manuscrite apportée à ce document sera considérée comme nulle et non avenue.
- Je déclare avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du contrat complémentaire santé Réf. ainsi que du Tableau de Garanties Réf. TABGAR-CAPSANTESENIOR-0918 préalablement à l'adhésion et avoir reçu une information claire et compréhensible quant à l'étendue et à la définition des risques assurés, ainsi que des garanties proposées, et en accepter l'intégralité des termes.
- Je reconnais être informé des modalités de renonciation et avoir reçu la fiche « Exercice du droit à renonciation » (jointe en annexe au présent contrat), ce dernier étant souscrit à distance.
- Résiliation de mon (mes) contrat(s) actuel(s) : je déclare avoir donné mandat à ECA Assurances pour effectuer auprès de mon assureur actuel la résiliation, en mon nom et pour mon compte, des contrats : CAP SANTE SENIOR
- Pour le prélèvement bancaire de ma cotisation : je reconnais que j'ai donné à ECA-Assurances mandat pour effectuer le prélèvement de ma cotisation d'assurance sur mon compte bancaire. Je reconnais avoir reçu l'échéancier des prélèvements.
- Les informations recueillies par ECA-Assurances, Courtier en assurance, société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 402 430 276, et dont le siège social est au 92-98 Boulevard Victor Hugo 92115 à Clichy Cedex (dpo@eca-assurances.com) font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de votre devis ou contrat, l'application de la réglementation en matière de Lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, de lutte contre les fraudes, la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées 10 ans à compter de la fin du contrat. Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Les données peuvent également être transmises s'îl y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé, médecins-conseils, aux organismes sociaux lorsqu'ils interviennent dans le règlement des sinistres et des prestations. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).
- Vous acceptez expressément le recueil et le traitement des données concernant votre santé. Ces données sont nécessaires à la gestion de votre contrat et de vos garanties, et sont traitées dans le respect des règles de confidentialité médicale.

Page 10/12



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38 Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance. Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

- Afin de permettre la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, des données à caractère personnel, vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat), peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

 Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont les personnels habilités de la société ECA. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles. Le transfert de données est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (« responsable de traitement à sous-traitant ») conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous pouvez obtenir une copie de ces clauses en contactant ECA Assurances.

 Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à ECA-ASSURANCES, 92/98 boulevard Victor Hugo, BP 83, 92115 Clichy Cedex (avec copie d'une pièce d'identité). En cas de réclamation : Vous avez la faculté d'introduire une réclamation :
 - En adressant un courrier à ECA ASSURANCES, à l'attention du DPO, BP 83, 92/98 boulevard Victor Hugo, 92115 Clichy Cedex
 - Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ou par courrier postal en écrivant à : CNIL 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07
- Concernant vos données de santé, ces droits s'exercent en plus par courrier postal auprès du Médecin-conseil de l'Assureur (adresse postale dans vos documents contractuels).

Redige en deux exemplaires, dont i un	remis au chent.	
A	le	Signature du client

Dádigá en deux exempleiros, dent l'un remie eu client



Devis N° DSANC3252 valable jusqu'au 31 mai 2019 N°COMMANDE_100012479 Réalisé Téléphone le 16 avril 2019 à 14:38

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L.521-2 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA																					
	1	0	3	8	9	7	3	7	С	С											

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ECA Assurances à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Votre Nom *	Ferdy Lyslaine		
	Nom / Prénoms du débiteur		
Votre adresse *	chemin chemin de prise d eau		
	Numéro et nom de la rue 97170	Petit Bourg	
	Code Postal	Ville	
	France		
	Pays		
Les coordonnées de			
votre compte	Numéro d'identification international du compte	bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
Nl d	Code international d'identification de votre band	que - BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier *	ECA Assurances Nom du créancier		
ICS *	F R 8 4 Z Z Z 4 7 9 4 2 4		
	Identifiant Créancier SEPA		
Adresse du créancier	92-98 Boulevard Victor Hugo		
	Numéro et nom de la rue 92110 CLIC	шv	
	Code Postal Ville	· · ·	
	FRANCE		
	Pays	5 5 1 1 1 5	
Type de paiement *	Paiement récurrent / répétitif	☑ Paiement ponctuel □	
Signé à *			
	Lieu		Date
Signature(s) *	Veuillez signer ici		
ote : Vos droits concernant le prés	ent mandat sont expliqués dans un document que voi	us pouvez obtenir auprès de votre banque.	
formations relatives au contrat	entre le créancier et le débiteur - fournies seuleme	ent à titre indicatif	
ontrat(s) concernés(s) CAP SA	NTE SENIOR,		
ontidation democrates(s) on on			

l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux

A retourner à :

ECA-Assurances BP83 92115 Clichy Cedex



ECA-Assurances. 92-98, Boulevard Victor Hugo. BP 83. 92115 Clichy Cedex. SA au capital de 1 009 000 € R.C.S. NANTERRE B 402 430 276. Code APE 6622 Z. N° de TVA Intra-communautaire : FR31 402 430 276. Société immatriculée à l'Orias sous le N° ORIAS 07 002 344 en qualité de Courtier en assurance (appartenant à la catégorie "b" selon l'article L.521-2 du code des assurances). Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par l'ORIAS www.orias.fr.



Annexe : Exercice du droit à renonciation contrats(s) : SANTE

Conditions pour que votre demande soit recevable :

- Compléter et signer ce formulaire
- L'expédier dans le délai de renonciation prévu pour votre contrat.

A défaut du respect de ces obligations votre demande ne pourra pas être prise en compte.

- 1) En cas de fourniture d'opération d'assurance à distance, le souscripteur dispose d'un droit de renonciation dans les conditions prévues par l'article L112-2-1 du Code des Assurances car votre contrat est assuré par une compagnie d'assurance. Le souscripteur peut renoncer au contrat dans un délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus, sans motif ni pénalités. Ce délai commence à courir : a) soit à compter du jour où le contrat à distance est conclu ;
- b) soit à compter du jour où l'intéressé reçoit les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L. 121-28 du Code de la Consommation, si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au a).
- L'intégralité de la prime reste due à l'assureur si le souscripteur exerce son droit de renonciation alors qu'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat et dont il n'a pas eu connaissance est intervenu pendant le délai de renonciation.
- Le contrat peut être exécuté immédiatement et intégralement à compter de sa conclusion à la demande expresse et préalable du souscripteur.
- Si des cotisations ont été perçues, l'assureur les remboursera, déduction faite de la cotisation au prorata de la période de garantie dans un délai de 30 jours.
- Si des prestations ont été versées, le souscripteur s'engage à rembourser à l'assureur les montants perçus dans un délai de 30 iours.
- 2) En cas de démarchage à domicile, le souscripteur dispose d'un droit de renonciation dans le cadre de l'article L.112-9 du Code des Assurances :
- I.- Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités. La proposition d'assurance ou le contrat comporte, à peine de nullité, la mention du texte du premier alinéa et comprend un modèle de lettre destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation. L'exercice du droit de renonciation dans le délai prévu au premier alinéa entraîne la résiliation du contrat à compter de la date de réception ou de l'envoi recommandé électronique mentionné au même alinéa. Dès lors qu'il a connaissance d'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat, le souscripteur ne peut plus exercer ce droit de renonciation. En cas de renonciation, le souscripteur ne peut être tenu qu'au paiement de la partie de prime ou de cotisation correspondant à la période pendant laquelle le risque a couru, cette période étant calculée jusqu'à la date de la résiliation. L'entreprise d'assurance est tenue de rembourser au souscripteur le solde au plus tard dans les trente jours suivant la date de résiliation. Au-delà de ce délai, les sommes non versées produisent de plein droit intérêt au taux légal. Toutefois, l'intégralité de la prime reste due à l'entreprise d'assurance si le souscripteur exerce son droit de renonciation alors qu'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat et dont il n'a pas eu connaissance est intervenu pendant le délai de renonciation. Le présent article n'est applicable ni aux contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation ni aux contrats d'assurance de voyage ou de bagages ni aux contrats d'assurance d'une durée maximum d'un mois.
- 3) En cas de souscription en agence, ni le Code de la Consommation ni le Code des Assurances ne prévoient de possibilité de renonciation pour le souscripteur.

Lorsque le souscripteur dispose d'un droit de renonciation et qu'il souhaite le mettre en oeuvre, il peut utiliser à cet effet le modèle ci-après à envoyer daté et signé au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat d'assurance ou du jour où le souscripteur a reçu la notice d'information du contrat.

Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue.

Modèle du bordereau à nous retourner seulement en cas de renonciation au contrat (un bordereau par contrat).

Mesdames, Messieurs,

Je soussigné [Nom]/[Prénom], demeurant à [Adresse], j'ai l'honneur de vous informer que je renonce à l'adhésion (identifier l'adhésion) [Numéro de contrat] que j'ai signé le [Date].

(Si demande anticipée et cotisations perçues) Je vous prie de me rembourser les cotisations versées, déduction faite de la cotisation imputable au prorata de la période de garantie.

(Si versement de prestations opéré par ECA-Assurances) Je m'engage, pour ma part, à rembourser le montant des prestations qui ont pu m'être versées.

TABLEAU DES GARANTIES CAP SANTE SENIOR

Les formules de garantie complémentaire santé décrites ci-après s'inscrivent dans le cadre des contrats responsables, tels que prévus aux articles L 871-1, R 871-1 et R 871-2 du Code de la Sécurité sociale. En conséquence, les pénalités financières appliquées par le Régime Obligatoire sur les remboursements des consultations et actes médicaux réalisés en dehors du parcours de soins ainsi que les contibutions et franchises médicales restent à la charge de l'assuré.

Les conditions de mise en application de ces garanties sont décrites dans les Conditions Cénérales valent bloice d'information de renduir.

es conditions de mise en application de ces garanties sont décrites dans les Conditions Générales valant Notice d'Infor	CAP 1	CAP 2	CAP 3	CAP 4
HONORAIRES ET SOINS MEDICAUX COURANTS (y compris maternité)	JAI 1	OAI 2	OAI O	OAI 4
Consultations et visites des généralistes ou spécialistes				
adhérent DPTAM	100 %	125 %	150 %	200 %
non adhérent DPTAM* Actes techniques médicaux (ATM)	100 %	105 %	130 %	180 %
Actes de spécialistes (dont ostéodensitométrie)				
adhérent DPTAM non adhérent DPTAM*	100 % 100 %	125 % 105 %	150 % 130 %	200 % 180 %
Radiologie - Echographie - Imagerie médicale	100 70	103 70	130 70	100 70
adhérent DPTAM	100 %	125 %	150 %	200 %
non adhérent DPTAM* Auxiliaires médicaux	100 %	105 % 125 %	130 %	180 %
Analyses médicales	100 %	125 %	150 %	200 %
Transport du malade accepté par le Régime Obligatoire	100 %	125 %	150 %	200 %
MEDECINE COMPLEMENTAIRE				
Ostéopathes, Acupuncteurs, Diététiciens, Chiropracteurs non remboursés par le Régime Obligatoire Pédicures, Podologues, Homéopathes non remboursés par le Régime Obligatoire	-	60 € / an Maxi 30 € / séance	90 € / an Maxi 30 € / séance	120 € / an Maxi 30 € / séance
PHARMACIE		IVIAXI 30 € / Searice	IVIAXI 30 € / Sealice	Waxi 50 € / Searice
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments prescrits non remboursés par le Régime Obligatoire	-	25 €	50 €	75€
ACTES DE PREVENTION				
Actes de prévention remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de prévention non remboursés par le Régime Obligatoire	25 €	45 €	60 €	75€
Automédication courante APPAREILLAGE ET PROTHESES NON DENTAIRE		-	-	-
Bilan auditif	-	-	_	_
Prothèses orthopediques et auditives	100 % + 50 € / an	125 % + 75 € / an	150 % + 100 € / an	200 % + 150 € / an
Bonus forfait prothèses auditives (si pas de remboursement l'année précédente)	_	25 % / an limité à	25 % / an limité à	25 % / an limité à
	-	100 € / contrat	100 € / contrat	100 € / contrat
Forfait entretien annuel pour appareil auditif (non cumulable avec la prestation prothèses auditives) Petit appareillage, accessoires, pansements	100 %	30 € 125 %	60 € 150 %	100 € 200 %
Gros appareillage	100 %	125 %	150 %	200 %
Prothèses mammaires et capillaires remboursées par le Régime Obligatoire	100 %	125 %	150 %	200 %
OPTIQUE (1)				
Frais d'optique remboursés par le Régime Obligatoire (verres, monture, lentilles)	100 %	125 %	150 %	200 %
Forfait optique (2) 2 verres simples	100 €	125€	150 €	200€
avec 2 verres complexes ou hypercomplexes	200 €	200 €	200 €	200 €
avec au moins 1 verre complexe ou hypercomplexe	125 €	125 €	150 €	200€
Forfait lentilles remboursées par le Régime Obligatoire Forfait lentilles non remboursées par le Régime Obligatoire	-	125 €	150 €	200 €
Chirurgie optique réfractive non remboursée par le Régime Obligatoire : forfait / oeil et / an	100 €	125 €	150 €	250 €
		ajout de 25 € / an	ajout de 25 € / an	ajout de 25 € / an
Bonus (si pas de remboursement l'année précédente)	-	limité à 100 €	limité à 100 €	limité à 100 €
DENTAIRE	100.01	107.0/	100.01	222.07
Soins remboursés par le Régime Obligatoire Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire	100 %	125 % 125 %	150 % 150 %	200 %
Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire	100 %	125 %	150 %	200 %
Prothèses non remboursées par le Régime Obligatoire	-	-	-	-
Orthodontie non remboursée par le Régime Obligatoire	-	-	-	-
Détartrage annuel non remboursé par le Régime Obligatoire	-	-	-	-
Implantologie	-	-	200 €	400 €
Parodontologie Plafond annuel de remboursement	-	-	150 € 800 € année 1	300 € 1 200 € année 1
HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIURGICALE (y compris au titre du risque maternité) (3)			000 C arrifect 1	1 200 C arrilled 1
Frais de séjour secteur conventionné	100 %	125 %	150 %	200 %
Frais de séjour secteur non conventionné	100 %	100 %	100 %	150 %
Honoraires (médecins, chirurgiens, anesthésistes)				
adhérent DPTAM	100 %	125 %	150 %	200 %
non adhérent DPTAM*	100 %	105 % 50 € / jour	130 % 60 € / jour	180 % 70 € / jour
Chambre particulière (à l'exclusion de l'hospitalisation de jour ou en service spécialisé **)	-	max 30 jours / an	max 60 jours / an	illimité
Forfait hospitalier sans limitation de durée	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Hospitalisation à domicile	100 %	125 %	250 %	300 %
Lit d'accompagnant : parent malade de plus de 80 ans (4)		15 € / jour	20 € / jour	20 € / jour
		max 10 jours / an	max 10 jours / an	max 30 jours / an
CURES THERMALES	100 %	125 %	150 %	200 %
TELETRANSMISSION DES DECOMPTES	OUI	OUI	OUI	OUI
TIERS PAYANT et prise en charge hospitalière et optique	OUI	OUI	OUI	OUI
ASSISTANCE	OUI	OUI	OUI	OUI
ASSISTANCE PERTE D'EMPLOI (5)		Maxi 1 000 €	Montant illimité	Montant illimité
Formule de garantie sélectionnée				

(5) Exonération du paiement de la cotisation en cas de licenciement économique de l'Adhérent ou de liquidation judiciaire. Durée maxi 24 mois

SIGNATURE CLIENT

BASE DE REMBOURSEMENT (BR): Tarif servant de référence à l'assurance maladie obligatoire pour déterminer le montant de son remboursement.

REGIME OBLIGATOIRE (RO): Régime obligatoire d'assurance maladie dont relève l'assurance

3 PDTAM: Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée telle que définie aux Conditions Générales valant Notice d'Information. La mention «adhérent» s'entend pour le médecin qualifié sur le poste de garantie correspondant. Le DPTAM vient se substituer aux notions de CAS / hors-CAS (Contrat d'accès aux soins).

3* Hospitalisation en service spécialisé: 1 Hospitalisation on service spécialisé: 1 Hospitalisation en service spécialisé: 1 Hospitalisation on service spécialisé: 1 Hospitalisation service spécialisé: 1 Hospitalisation service spécialisé sont l'imité à 1 Somuel service spécialisé sont l'imité à 1 Somuel service supérieur à 4,00 et verre multifocal ou progressif ou Verre ultra complexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +4,00.

(3) Sur les formules Cap Santé Senior, le poste hospitalisation est imité à la formule CAP 1.

(4) Les hospitalisations et